

[Contact](#)[Webmail](#)

Kinshasa, Samedi 15 Septembre 2012

ACP

Qui sommes-nous

Nos produits

[Accueil](#)[Nation](#)[Economie](#)[Province](#)[International](#)[Société](#)[Santé](#)[Environnement](#)[Sciences](#)[Sports](#)[Découvertes](#)[Educations](#)[Le Point](#)[Genre](#)[Droits Humains](#)[Culture](#)[Technologie](#)

16 projets et propositions de lois à l'ordre du jour de la session

Célébration à Kinshasa de la déclaration des droits des peuples autochtones

Kinshasa, 14/09 (ACP).- M. Kapupu Diwa, représentant des peuples autochtones de la RDC, a déploré l'absence d'actions concrètes de l'engagement du pays vis-à-vis des populations autochtones, notamment en matière de soins de santé, d'éducation et d'aide des humanitaires, au cours d'un point de presse jeudi au siège du Réseau des populations autochtones et locales pour la protection des écosystèmes forestiers (REPALEF), à l'occasion de la célébration des droits de ces peuples.

La date du 13 septembre, marquée par l'adoption de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones lors de son assemblée générale de 2007, à New York, est un « jour mémorable » pour les populations autochtones de la RDC, qui le considèrent comme « la journée de leur libération », a-t-il déclaré. Il a rappelé que plus de 126 pays ont adhéré à cet instrument juridique d'engagement et non contraignant et que quatre pays seulement (Etats Unis d'Amérique, Canada, Nouvelle Zelande et Australie) se sont abstenus.

M. Kapupu qui a fait le bilan, 5 ans après cette déclaration, a estimé que la situation des populations autochtones est toujours sombre en termes de défense de leurs droits et de leurs intérêts, bien que l'article 3 de cette déclaration les leur garantit vis-à-vis des engagements des Etats.

« Cet article stipule que les populations autochtones ont droit à l'auto-détermination : ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social, et culturel », a-t-il souligné, avant de noter que la rencontre du 13 septembre poursuivait un noble objectif, celui de faire un bilan de la situation de ces peuples en RDC depuis la ratification de la déclaration de l'ONU par la RDC.

Il a toutefois reconnu que quelques partenaires au développement, en l'occurrence le Fonds mondial pour la nature (WWF), apportent un appui substantiel aux populations autochtones, tout en appelant les agences des Nations Unies et les autorités du pays à appliquer dans leurs programmes des projets spécifiques en faveur de ces populations, conformément à l'article 43 de la déclaration des Nations Unies. **ACP/Mas**

Publicités

Newsletter

S'inscrire pour recevoir nos dernières infos

Appels d'offre

Ministère de l'Agriculture**Projet d'appui à la Réhabilitation et à la Relance du secteur Agricole (PARRSA)****Don IDA No H-555 -ZR****Avis d'appel d'offres national****AON TRX 001/UNCP-PARRSA/PM/JNE/03/2012
Travaux de réhabilitation des bâtiments de l'INERA/BOKETA et des aires de séchage****à 12 Km de GEMENA dans la Province de l'Equateur:****- Lot : UNIQUE****Date de lancement: 08 mars 2012****Date de clôture : 09 avril 2012 à 11h00'**

1.Le présent Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis général de passation de marchés du projet paru dans DG Market du 08 Février 2011. [\[lire +\]](#)

[Toutes les offres](#)[Abonnez-vous](#)[Demande de service](#)

Publicités

[Revue de presse](#)

Service

- Change
- Espace aérien
- Téléphones utiles

Publicités

Liens utiles

<http://www.presidentrdc.cd>
<http://primature.gouv.cd>
<http://www.senat.cd>
<http://www.parlement-rdc.cd>
<http://www.minfinrdc.cd>
<http://www.bcc.cd>
<http://www.minjs.cd>

Agence congolaise de Presse 2010

webaton